

AVIS D'OUVERTURE – FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

RENTREE DE SEPTEMBRE 2025

PERIODE D'INSCRIPTION A LA SELECTION :

Du lundi 24 mars 2025 au mardi 10 juin 2025 à 23h59

VOIE D'ACCES A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT :

- Sélection sur dossier et entretien **pour tous les candidats (sauf APPRENTISSAGE)**
- Accès direct pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) justifiant d'une ancienneté d'au moins un an à temps plein en établissement ou service d'accompagnement ou d'aide à domicile.
- Accès direct pour les candidats souhaitant s'inscrire dans la formation en apprentissage et ayant un contrat d'apprentissage signé, une promesse d'embauche ou ayant rempli le formulaire d'intention de suivre la formation en apprentissage.
- Accès direct pour les candidats post VAE (Validation des Acquis de l'expérience professionnelle) souhaitant valider les modules manquants
- Accès direct pour les candidats Ajournés d'une précédente session conduisant au Diplôme d'Etat

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTIONS :

CALENDRIER DES EPREUVES SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION AIDE-SOIGNANT

| RENTREE DE SEPTEMBRE 2025 | |
|---|--|
| Période d'inscription auprès de l'institut de Formation | Du lundi 24 mars au mardi 10 juin 2025 |
| Date Limite de dépôt des dossiers de Candidature | Mardi 10 juin 2025 à 23h59 |
| Communication des Résultats | Mercredi 25 juin 2025 à 14h00 |
| Validation de l'inscription | Jusqu'au vendredi 4 juillet 2025 |
| Pré Rentrée | Mercredi 2 juillet 2025 de 14h30 à 16h30 |
| Rentrée en Formation | Lundi 25 août 2025 à 10h00 |

NOMBRE DE PLACES OUVERTES A LA SELECTION

CAPACITE D'ACCUEIL :

FORMATION COMPLETE (11 MOIS) : 75 PLACES

Dont 24 subventionnées par le Conseil Régional d'Ile de France sous conditions d'éligibilité) – Formation en 11 mois

7 places sont réservées aux Agents de services hospitaliers qualifiés et/ou aux personnes ayant suivi la formation « participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ». Les places non pourvues seront réattribuées aux autres candidats (hors formation en apprentissage et VAE).

FORMATION EN CURSUS PARTIEL (titulaires du DEAP, DEAES, DEAMP, DEAVS, DEA, TPADVF, TPASMS, DE ARM, Bac ASSP, Bac SAPAT (3 à 11 MOIS) : 25 PLACES

FORMATION EN APPRENTISSAGE (18 MOIS) : 60 PLACES

FORMATION PARCOURS MODULAIRE (CALENDRIER INDIVIDUEL) : 25 PLACES

Les critères d'éligibilité des candidats à la subvention régionale (CRIF) sont les suivants :

Elèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis) / Jeunes inscrits en mission locale / Demandeurs d'emploi */ Bénéficiaires du RSA / Bénéficiaires de contrats aidés remplissant les conditions suivantes :

- Ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification
- Être inscrit sur un parcours de formation complet
- * Demandeurs d'emploi inscrits à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi

Cette limite ne s'applique pas aux inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Pas de condition de diplôme
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien